

Budget rectificatif 1/2004: section III

Commission, dépenses supplémentaires suite à l'élargissement 2004

2004/2009(BUD) - 10/02/2004

La commission a adopté le rapport de M. Jan Mulder (ELDR, NL) qui approuve le projet de budget rectificatif 1/2004 (Section III - Commission) sans modification. Le projet de budget rectificatif prévoit des montants supplémentaires permettant à l'Union européenne de faire face à l'arrivée des dix nouveaux États membres le 1^{er} mai 2004. Les députés remarquent qu'avec l'adoption de ce budget rectificatif, le principe de l'unité du budget de l'UE, tel qu'énoncé à l'article 4 du règlement financier, sera rétabli. Par conséquent, la future Union européenne à vingt-cinq membres aura un budget unique. La commission recommande également à la Commission de publier le budget pour l'UE-25 au Journal officiel, en vue d'une plus grande transparence budgétaire.